



## ZONE DE DISTRIBUTION : PLUSSULIEN-ST GELVEN NORD

### Conclusion sanitaire

2023

La présence d'ESA-métolachlore a été détectée dans l'eau distribuée en 2022. A la lumière des connaissances scientifiques, ce métabolite de pesticides a depuis été classé non pertinent pour l'eau potable et n'est plus pris en compte dans l'indicateur de qualité. L'eau distribuée est donc conforme vis à vis des pesticides. L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

### Indicateur global de qualité

A

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : B

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : SAINT MAUDEZ. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement de potabilisation à la station de SAINT-MAUDEZ.

Votre réseau alimente de façon permanente 3 communes (BON REPOS SUR BLAVET, PLUSSULIEN, SAINT-GELVEN), soit 499 personnes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT MIXTE KREIZ BREIZH-ARGOAT ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAUR FRANCE EST - ARMOR ET VILAINE » qui assure l'exploitation du réseau.

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 16  
Conformité : 100 %  
Valeur maxi : 0 n/100 ml  
Années prises en compte : 2022, 2023

#### NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 7  
Valeur moyenne : 20,7 mg/L  
Valeur maxi : 32 mg/L

#### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Eau conforme

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 7  
Conformité : 43 %  
Nombre de substances recherchées : 221  
Valeur maxi : 0,185 microgramme/L (esa metolachlore)  
Substance(s) non conforme(s) : esa metolachlore  
Année prise en compte : 2022

### Quelques conseils

#### ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

#### SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

#### CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

#### ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### CARBONE ORGANIQUE TOTAL

Très bonne qualité

Quantité de matière organique dans l'eau, indiquant une insuffisance de traitement de l'eau et/ou un risque de formation de produits indésirables (THM) lors de la désinfection de l'eau. Le maximum réglementaire est 2,0 mg/L.

Nombre de prélèvements : 2  
Valeur moyenne : 0 mg(C)/L  
Valeur maxi : 0 mg(C)/L

#### DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 7  
Valeur moyenne : 10,5 °f  
Valeur maxi : 12 °f

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 17/12/2024

UDI 022000843

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.